



Le droit a la pension de reversion

Par **karrouma**, le **24/01/2009** à **23:00**

je suis veuve depuis dix ans mon mariage n a durée q un ans avec mon epoux decede a l epoque il y avait une exigence de deux ans de mariage et en plus j avais pas l age de faire la demande aujourd'hui je remplie les conditions d'age. et la durée de mariage est supprimée ma question est si je peux prétendre à une pension de reversion de mon mari qui cotisait à la Cram régime générale???? merci

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **18:35**

Bonjour, demandez le dossier à la CARM, vous le remplissez, vous y annexe les justificatifs demandés et le calcul sera fait par l'organisme. Si votre ex époux s'était remarié, le calcul se ferait au prorata des années de mariage. Cordialement

Par **karrouma**, le **16/02/2009** à **23:55**

merci de votre réponse je vais leur écrire c'est gentil bisous

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:56**

Bonsoir et merci à vous. Je suis ravie de pouvoir vous aider. N'hésitez pas à nous contacter. Amitiés